

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

OBJET:

N* 1519/C.A.C./M.-

Matériel C.A.C.

KIBUNGO



5148

Note au Chef GACINYA

Veillez me communiquer d'urgence l'inventaire de tout le matériel routier (pelles, houes, pioches, machettes etc) se trouvant stocké dans votre chefferie ou étant encore entre les mains des anciens travailleurs routiers.

- Au cas où l'un ou l'autre outil serait complètement usé, veuillez le renseigner.
- Dès que j'aurai le nombre d'outils en votre possession je compléterai et vous enverrez le matériel nécessaire aux 109 cantonniers par benne à Kazo.
- Le Comptable de chefferie établira les contrats d'entreprise en deux exemplaires pour chaque travailleur, en remettra un au travailleur et conservera le second dans ses archives.
- Il me fournira l'identité complète de chaque travailleur route pour la pension (nom, prénoms, surnom, nom du père, nom de la mère, lieu et date de naissance, résidence, n* de son livret d'identité.)-

Pour l'Administrateur de Territoire, absent,
L'Administrateur Territorial Assistant,

MULLER N.E.,

Nyoherezeza vuba inventaire y'ibikoresho by'umuhanda (ibitiyo, amasuka, amapiki, imihoro n'ibindi bibitswe muli chefferie yawe cyangwa bigifitwe n'abantu bahoze bakora ku muhanda.

- Niba harimo ibikoresho bishaje, nabyo mubimenyeshe.
- Nimara kubona rero umubare wose w'ibikoresho mufite nzabaha ibisimbura ibishaje kandi nzaboherezeza muli benne ibikoresho bihagiye abakozi b'umuhanda 109 i Kazo.
- Comptable wa intara azakora contrats z'abakozi mu mpapuro ebyeri kuri buri mukozi, runwe akazaruha umukozi urundi akarubika.
- Agomba kuzampa umwironoro wuzuye wa buri mukozi w'umuhanda kubera pension(izina, izina ry'ubukristu, iry'irihimbano, irya se, irya nyina, aho yavukiye n'itarki, aho atuye, n* y'igitabo cye cy'umusoro).-

ATA

Demande à Saanya

Procs ordonnance se trouvant dans
la chifferie, pour routes CAP
Complète, pour avoir:

- 109 pelles a enoya par
- 109 lous tem à Kogo.
- 109 pioches
- 109 machettes
- 109 couronnes
- 15 houette pour route Kibungu -
Kalenba → Budumogema

Le comptable de chifferie établira
les comptes et annexes en
deux exemplaires, un remis à
ce travailleur et conservé
d'autre dans ses archives.

Il fournira d'ici les comptes
pour les pensions.

A.T

MAN/A.-

TERRITOIRE DU RWANDA-URUNDI

DIRECTION PROVINCIALE DU PERSONNEL

Usumbura, le 23 février 1957

N° 12/ 1531 / 586 / B.15d

Transmis copie pour information à :

- Messieurs les Chefs de Service (tous)

- Messieurs les Residents (deux)

- Messieurs les Administrateurs de Territoire (tous)

en leur demandant de vouloir bien en aviser les candidats intéressés.

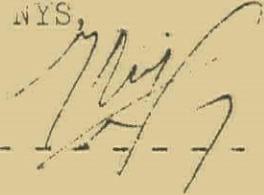
Usumbura, le 23 février 1957

Pour le Vice-Gouverneur Général,
Gouverneur du Rwanda-Urundi,

p.o.

Le Directeur Provincial du Personnel, a.i.

J. NYS,



MESSAGES AVION

CONGO BELGE
1re Direction Générale
2me Direction

PROGOU

LULUBOURG

N° 1221/119 du 13 février 1957

Examen accession 3me catégorie + mars 1957

RV N° 12/431 du 4 février 1957 les candidats du cadre des conducteurs recevront deux séries de questions, spécialité Ponts et Chaussées et spécialité mécanique, ils devront préalablement choisir l'une ou l'autre spécialité stop Il en sera de même pour les candidats du cadre de l'Agriculture qui devront choisir la spécialité Agronomie ou la spécialité Lacs et Forêts.

= C O N G O =

TRANSIS copie, pour information, à Monsieur
le Vice-gouverneur Général, Gouverneur du
Territoire du Rwanda-Urundi, à USUMBURA.

Rout Kibungu - Katembu - Heru
 Concord du 20/3/1952

Km D	Kibungu
2	
4	Dallot
5,7	Dallot
6	
6,4	Dallot
8	
8,4	Dallot
40	
10,5	Babangura Kasangab.
11,1	Dallot
11,8	Dallot
12	
12,7	Dallot
13,6	Dallot
13,8	Dallot
14	
14,1	Dallot
14,3	Dyiranda Salkwen.
15,1	Dallot
15,3	Dallot
15,4	Dyigashere et Dyamara
16	
18	
18,3	Dallot
19,4	D'angimara
20	
22	
24	Dallot auyouca + fixer
25	Dallot
25,7	oponira Heruwa.

perca indicata Heru - Bu Kom. Abba

15 dallots x 5 = 75 Yuyana.